

DECLARATION

Juillet 2023,

À faire valoir à qui de droit,

Nous, SAS Agriconomie, situé 11N4, 51 320 Coole, déclarons que notre fournisseur atteste sur l'honneur que ces produits ci-dessous sont utilisable en agriculture biologique suite à sa déclaration du 13 Décembre 2022 :

Seau TOPLICK – Protect Green

Seau TOPLICK – Production Green

Seau TOPLICK – Pre-part Green

Seau à l'ail TOPLICK – No Fly Green

Ces produits et les matières premières qui les composent respectent l'ensemble des exigences de l'article 35, paragraphe 1 du règlement (UE) N° 2018/848, permettant de ce fait une utilisation en agriculture biologique.

De plus, les formules ont été certifiées par un organisme accrédité « ECOFERT » dans le but de certifier aux clients et utilisateurs une qualité de produit supplémentaire.

Agriconomie SAS, Service Nutrition Animale